



COMMENT LEVER UNE IST SUITE DEMENAGEMENT A L'ETRANGER AVEC ACCORD DE L'AUTRE PARENT?

Par **sisi79**, le **17/05/2021** à **19:17**

Bonjour,

Mon enfant bénéficie d'une IST avec inscription sur fichier des personnes recherchées. Nous avons déménagé depuis septembre dernier à l'étranger avec l'accord de l'autre parent (me délivrant une autorisation de sortie de territoire d'un an). La durée de l'autorisation est-elle légale?

Mon enfant est inscrit dans une école française à l'étranger. J'ai contacté le JAF en France depuis l'étranger pour demander la levée de l'IST. J'ai obtenu une date d'audience car au moment de ma demande j'habitais encore en France. Lors de l'audience, avec le confinement, le JAF a annulé l'audience pour modifie, incompétence territoriale, du à mon adresse de domicile (la nouvelle à l'étranger alors que ma demande a été faite avec mon adresse française).

Ma question est : Vivant à l'étranger avec mon enfant et l'accord du père (qui je le rappelle ne verse AUCUNE pension alimentaire depuis la naissance de l'enfant qui a 15 ans, qui essaie par tout les moyens de garder le contrôle sur moi alors qu'il ne respecte aucun droit de visite ni rien et me délivre une autorisation d'un an).

- Comment faire, dois-je en septembre remonter en France pour aller au commissariat et signer l'autorisation de levée temporaire d'IST? (cela n'a pas de sens..)

- S'annule-t-elle automatiquement du fait que j'ai l'autorisation du père d'un an (donc consentement du dménagement de son enfant)

merci de m'aider, ici à l'étranger, les avocats me disent ne pouvoir agir sur une IST concernant le territoire français, les avocats en France ne peuvent me représenter car je suis domiciliée à l'étranger...

Merci de m'aider, l'autorisation prend fin cet été et je ne sais pas quoi faire.

Au plaisir de vous lire.

Merci